

Gérer une absence pour maladie non professionnelle ou accident du travail en paye

Contexte

La paie est en permanence soumise aux évolutions de la réglementation ainsi que du cadre conventionnel, mais les façons de calculer les absences du salarié sont nombreuses. Doit-on calculer l'absence en jours calendaires moyens, en jours ouvrables réels, etc. ? Effectivement, il existe de nombreuses méthodes pour calculer la retenue selon le type d'absence. De même, l'absence du salarié à son poste de travail ne doit normalement pas donner lieu à une rémunération. Cependant, pour certains motifs prévus par la loi ou la convention collective les heures/jours d'absences sont rémunéré(e)s.

Le CRGE vous propose d'aborder la gestion paye de deux types d'absence non prévisibles :

- L'accident de travail
- L'arrêt maladie

En effet, en 2020, 36 % des salariés se sont fait prescrire un arrêt maladie, et 655 715 accidents du travail ont été reconnus en 2019. Tout gestionnaire paie doit un jour faire face à ces motifs d'absence : quelles démarches doivent-êtré engagées ? Comment gérer ces absences sur un bulletin de paie ?

Objectifs pédagogiques et compétences visées

➔ Etre capable de :

- Identifier les formalités à réaliser lors d'un arrêt maladie non professionnelle
- Identifier les formalités à réaliser lors d'un accident du travail
- Réaliser les différents calculs d'une absence maladie non professionnelle en paye
- Réaliser les différents calculs d'une absence accident du travail en paye

Date :

19/10/2021

14h - 16h30

Durée :

2h30 de formation

Lieu :

A distance

Public visé



- Permanents salariés d'un GE
- Administrateurs d'un GE



Prérequis

Connaître les bases de la paye (différence entre le salaire net et le salaire brut, calcul des cotisations, différence entre cotisations salariales et cotisations patronales...).

1 - Les différents calculs d'absences

- Les calculs existants
- Focus sur la méthode de l'horaire réel

2 - La gestion d'un arrêt maladie non professionnelle

- Les obligations et droits des salariés et de l'employeur
- Le calcul du maintien de salaire

3 - La gestion d'un arrêt accident du travail

- Les obligations et droits des salariés et de l'employeur
- Le calcul du maintien de salaire

Formatrice

Conseillère paye - CRGE
Formatrice en gestion sociale

Lucy RAYE

Moyens pédagogiques et techniques

Formation en distanciel combinant une pédagogie active d'appropriation des apports théoriques et des séquences pratiques

- Analyse de documents
- Cas concrets
- Exercices

Suivi et évaluations



Evaluation des acquis : quizz interactif sur la plateforme Kahoot



Evaluation de la satisfaction : questionnaire à l'issue de la formation

La formation répond aux dispositions de l'article L.6313-2 du Code du travail et peut à ce titre être prise en charge par l'OPCO au titre du plan de développement des compétences.

Coût pédagogique



200 € nets de TVA
par stagiaire

Contact pédagogique

Ludovic DESILES
formation@crge.com

Contact administratif

Céline GUIGNARD
formation@crge.com

Chaque participant devra disposer de l'équipement informatique lui permettant de suivre la formation en distanciel dans des conditions optimales : écran, caméra et système audio de qualité et liaison internet stable avec bande passante supportant image et son.

Référent Handicap : Contactez-nous au 05 49 88 25 57 pour toute adaptation.

